

**PROJET EDUCATIF
ACCUEIL DE LOISIRS**



**CENTRE D'ANIMATION LES UNELLES
COUTANCES**

CENTRE
D'ANIMATION
LES
UNELLES

SOMMAIRE

I. Contexte	p. 3
II. Statut	p. 3
III. Les intentions éducatives	p. 3
IV. Les objectifs	p. 4
V. Fonctionnement	p. 4
VI. Règlement	p. 11

I. Contexte

Le Centre d'Animation les Unelles présente ici son projet éducatif au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) Art. R227-23 à R227-26 pour son accueil périscolaire, extrascolaire et son accueil de loisirs.

Ce projet éducatif fait le lien avec le Projet éducatif territorial (PEDT) de la communauté de communes Coutances mer et bocage défini par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école Art. L551-1 et approuvé en conseil communautaire le 14 Juin 2017. Il s'inscrit dans la démarche de définition d'un Projet éducatif Social Local (PESL) à l'échelle de la communauté de communes à compter de l'année 2021.

Le conseil d'administration, après en avoir débattu, a décidé le mercredi 18 mars 2015 d'engager résolument le Centre d'Animation Les Unelles dans le processus d'élaboration d'un projet de centre social socioculturel sur le territoire communautaire. Par délibération du mercredi 13 avril 2015, les élus de la communauté de communes, à l'unanimité, ont approuvé cette démarche apportant ainsi leur soutien et a encourageant e centre d'animation à déposer une demande d'agrément auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche et de la Mutualité Social Agricole Côtes Normandes.

L'association a obtenu l'agrément centre social socioculturel le 1^{er} janvier 2017, pour une période de 4 ans.

En ce sens, l'accueil collectif de mineurs doit contribuer à favoriser l'épanouissement, la réussite éducative et l'insertion sociale de tous les enfants et de tous les adolescents.

II. Statut

L'accueil de loisirs est régi par le même statut que l'association Centre d'Animation les Unelles. Le siège de l'association est situé 11 rue Saint Maur dans le Centre administratif et culturel des Unelles, à Coutances.

III. Les Intentions éducatives

L'équipe d'animation souhaite développer les principes de l'éducation populaire pour impliquer les jeunes et qu'ils prennent place dans le projet.

Nous souhaitons que les jeunes en ressortent grandi en étant acteurs de leur projet tout en gagnant en responsabilité et en autonomie.

L'équipe souhaite mettre en place des outils pour favoriser la prise d'initiative et la réflexion des jeunes.

IV. Les objectifs du projet jeunesse du centre d'animation les Unelles

Depuis la création du centre social en 2017 le centre d'animation a redéfini son projet associatif, pour une durée de 4 ans, décliné en objectifs pour les différents secteurs d'activités et les différents publics. D'où pour l'accueil de loisirs :

Objectif Général N°1 : Entrer en contact avec les jeunes du territoire

- Objectif stratégique : Optimiser le bien-être des enfants et adolescents et leur permettre d'acquérir leur autonomie
- Résultats attendus : Mise en place et renforcement des lieux d'accueil
- Indicateurs d'évolution : Identification des différents lieux d'accueil

Objectif Général N°2 : Favoriser la découverte, l'ouverture sur le monde et le développement de leur esprit critique

- Objectif stratégique : Favoriser la mixité sociale, sortir de son environnement et aller à la découverte d'autres horizons
- Résultats attendus : La prise en compte des différentes situations sociales
- Indicateurs d'évolution : Nombre de partenaires identifiés. Mise en place

Objectif Général N°3 : Faire émerger des initiatives qui favorisent la dynamique de projet

- Objectif stratégique : Proposer des activités pour sensibiliser les enfants et les adolescents à de nouvelles pratiques sportives, culturelles, environnementales ou artistiques.
- Résultats attendus : La diffusion de différentes animations existantes sur le territoire et hors territoire.
- Indicateurs d'évolution : Evolution de la fréquentation et de la répartition géographique des publics.

V. Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

L'accueil de loisirs du Centre d'animation les Unelles présente deux fonctionnements :

- 1. L'accueil en périscolaire sur deux lieux dédiés aux jeunes quotidiennement : un Point Accueil Jeunes aux Unelles et un Point Jeunes à l'Espace de Vie Sociale (EVS) du quartier Claires-Fontaines.**

Deux lieux se déclinent donc pendant le périscolaire :

- a) Le Point Accueil Jeunes appelé « Place des jeunes » : Celui-ci est situé dans le bâtiment des Unelles.

C'est un espace de détente et de convivialité encadré par des animateurs.

Un lieu où "les jeunes" partagent, échangent, mixent, brassent, comparent leurs expériences.

Un lieu où "les jeunes" sont accompagnés dans leurs démarches de projets (des activités, des sorties, des camps)

Les objectifs du local « Place des Jeunes » s'attachent à :

- Faire émerger des initiatives de jeunes par la mise en place d'actions
- Maintenir et développer les activités socio-éducatives
- Développer ou participer à des actions de prévention santé
- Développer ou participer à des actions de sensibilisation à l'environnement
- Diffuser l'information concernant la jeunesse
- Contribuer à l'insertion des jeunes
- Prévenir la délinquance juvénile.

Le Point d'accueil jeunes « place des jeunes » fonctionne de la manière suivante :

- Les animateurs accueillent les jeunes qui sont dans leur onzième année jusqu'à la fin de leur scolarité du cycle secondaire.
- Les ouvertures de cet accueil sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h et de 16h à 18h en période scolaire.
- Le mercredi de 12h à 18h

Afin de recenser la fréquentation des jeunes une feuille de calcul a été créée par un animateur de l'Espace Public Numérique où leurs inscriptions doivent être établies quotidiennement.

Ce pointage permet de savoir le nombre exact de passages que nous avons par jour/par mois, de savoir d'où viennent les jeunes, de quel établissement scolaire, de quel régime ils dépendent (CAF, MSA...).

Le centre d'animation s'est entendu sur une convention avec les principaux des établissements scolaires pour que ceux-ci prennent en charge les adhésions de leurs élèves. Un forfait de 100 euros annuel par établissement a été défini.

Etablissements concernés :

Lycée Lebrun, Lycée Jean Paul II, Lycées Thomas Pesquet, Campus Nature , Maison Familiale Rurale de St Sauveur Villages et Collège Prévert, Collège Jean Paul II, Collège des Courtils (Montmartin sur Mer), collège des Embruns (Agon-Coutainville), collège Tancrède de Hauteville (Saint Sauveur Villages), Collège Anne Heurgon-Desjardins (Cerisy la salle), et collège Rolland Vautadin (Gavray).

Adhésion :

Le forfait de 100 euros comprend, en plus du Point Accueil Jeunes, l'accueil et l'accès aux services du centre d'animation (Espace Public Numérique, Ludothèque et Point Information Jeunesse).

De plus, en dehors de ces accueils, les animateurs interviennent dans ces établissements sur des thématiques éducatives telles que la discrimination, la méthodologie de projet, l'initiative de jeunes avec comme supports des malles pédagogiques et des outils participatifs.

Autorisation parentale :

Il est demandé à tous les responsables légaux des jeunes de remplir une fiche d'inscription avec les informations suivantes

- Nom et prénom du jeune
- Nom et prénom du responsable légal
- Date de naissance
- Adresse complète
- Régime social
- Téléphone des parents
- Autorisation de droit à l'image
- Entrée et sortie libre sous la responsabilité des parents

Toutes les informations demandées sont nécessaires pour informer les parents de la présence de leur enfant au Point d'Accueil Jeune et également prévenir les parents en cas d'incident ou d'informations.

Avec la fiche d'inscription, le règlement du Point d'Accueil Jeunes est fourni. Il est également rappelé que les jeunes et les parents peuvent rencontrer l'équipe d'animation.

b) Le Point jeunes de Claires Fontaines :

C'est un lieu agréé Espace de Vie Sociale qui fonctionne selon les mêmes règles que le point jeunes des Unelles.

Les horaires de ce local sont les suivants : le jeudi du 12h30 à 14h et de 16h30 à 18h.

Les animateurs interviennent avec un effectif maximal de 24 jeunes.

Concernant l'accueil lors de la pause méridienne, une convention a été établie entre le collège Jacques Prévert et le centre d'animation pour que l'EVS mette en place un temps et un espace d'animation ayant pour but de participer à la finalité éducative des jeunes par le biais d'activités diverses, mais aussi d'offrir aux élèves d'autres occasions de développer et d'affirmer le sens des responsabilités et de favoriser la démarche citoyenne.

Durant ce temps, les jeunes sont accompagnés par l'équipe d'animation à l'E.V.S. dans le respect du fonctionnement interne du collège.

Ces temps permettent aux animateurs de créer du lien, de faire découvrir aux jeunes le Point Accueil Jeunes de l'EVS au sein du quartier Claires Fontaines et de communiquer sur les actions et projets du Centre d'Animation « Les Unelles » dans sa globalité mais également sur des actions et projets des partenaires présents dans le quartier. Cela peut également permettre d'impulser des initiatives, de mettre en place des actions correspondant à leurs attentes sur les temps d'ouverture de l'espace « jeunes ».

Si l'ouverture lors de la pause méridienne est dédiée aux collégiens, celles en fin d'après-midi étant couplée avec des accueils tout public dans d'autres salles de l'EVS,

il est nécessaire de veiller à l'écoute et au respect de chacun afin de faciliter la cohabitation entre les différentes générations.

2. L'accueil en extrascolaire sur les périodes de vacances, les soirées et le samedi : Un Point Accueil Jeunes aux Unelles et un Point Jeunes à l'Espace de Vie Sociale du quartier Claires-Fontaines, considéré comme un lieu annexe répondant à l'objectif de « déplacer » des animations ou actions du PAJ à l'E.V.S. durant les vacances scolaires ou le samedi.

a) Le Point accueil jeunes « place des jeunes »

Son fonctionnement :

- Il est ouvert tous les mercredis en période scolaire de 12h à 18h. Il a le même fonctionnement que sur les autres jours de la semaine.
- Une activité se déroule le samedi, en période scolaire de 11h à 16h, réservée aux jeunes et adultes inscrits.

Activités proposées :

- Le Multisports se déroule tous les mercredis de 14h à 16h au Gymnase des Tanneries. C'est une activité sportive gratuite. Pour tous les jeunes de 7 ans à 14 ans.
- Le jeu de rôle est un atelier à l'année, 10€ + prix de l'adhésion.

Cet atelier est une demande de jeunes qui n'avaient ni lieu ni assez de monde pour pratiquer ce loisir. Ouvert à tous à partir de 13 ans, il se déroule tous les samedis en période scolaire de 11h à 16h.

Il a pour objectif d'offrir un moment convivial et ludique dans un atelier avec une grande mixité sociale, générationnelle et culturelle pour découvrir (ou redécouvrir) et pratiquer le rôlisme (jouer au jeu de rôle). Le jeu de rôle se déroule dans un espace dédié il permet aux joueurs de se retrouver et d'avoir un nombre de joueurs, de maîtres de jeux réguliers, deux éléments difficiles à mettre en place dans le cadre de démarche individuelle.

Des animations en soirée sont proposées une fois par mois en accord avec les établissements scolaires pour les élèves internes.

Elles se déroulent au Point d'accueil jeunes de 18h30 à 21h30. Les jeunes doivent s'inscrire en amont auprès des animateurs et pour les élèves internes dans leur établissement scolaire.

Ces activités sont la plupart du temps gratuites.

b) Le Point accueil jeunes de l'E.V.S.

Son fonctionnement :

- Il est ouvert tous les mercredis en période scolaire de 13h30 à 17h30 (sachant qu'il s'agit d'un accueil tout public et que les espaces ne sont pas dédiés uniquement à la tranche d'âge 11 à 17 ans).
- Il peut être ouvert sur demande « motivée » dans le cadre d'un projet sur d'autres temps (exemple, samedi, autres jours de la semaine...).

Activités proposées :

- Des jeux de sociétés, billard, babyfoot, toutes activités répondant aux attentes du public et de l'équipe pédagogique.
(Développer les activités riches et variées. Vivre ensemble sereinement des activités, des situations de jeux. Développer la notion de coopération, travailler autour des choix collectifs tant au niveau des jeux que des temps de vie quotidienne)
- Cela peut être seulement des temps de « repos », de discussions ou lecture. Le contexte étant qu'il n'y a pas de foyer de jeunes au sein du collège Jacques Prévert et que nous pouvons donc pallier cela en proposant notre espace (S'approprier, prendre part de façon active sans dénigrer tout en étant force de proposition).

c) L'accueil de Loisirs

L'accueil de loisirs se déroule pendant les vacances scolaires d'Automne, Hiver, Printemps et Eté et quelques fois pendant la période de Noël. Deux fonctionnements sont mis en place : les Animations Vacances Enfants (AVE) pour les 6 à 10 ans et les Animations Vacances Jeunes (AVJ) pour les 11 à 17 ans

Il permet aux jeunes de venir sur les temps d'ouverture du Local « place des Jeunes » du Centre d'Animation les Unelles et/ou de l'EVS et/ ou de participer aux activités proposées pour leur âge.

Le projet pédagogique et les activités sont travaillés et mis en place en équipe.

Le lieu d'accueil Jeunes au sein de l'E.V.S. à Claires Fontaines est considéré comme un espace annexe pouvant permettre l'accueil des jeunes durant les vacances dans la continuité du programme AVJ. Dans ce cadre, il ne peut et ne doit pas être considéré comme un lieu de fonctionnement différencié.

Les animateurs proposent avant chaque période vacances leurs projets d'activités qui seront ensuite discutés, afin d'établir un programme adapté aux jeunes en variant activités sportives, culturelles, artistiques...

Il est demandé aux animateurs que les activités soient en adéquation avec le projet éducatif de l'accueil de loisirs.

Chaque animateur propose son projet selon ses spécialités (sportif, culturel, loisirs...), ses qualifications et niveau de formations.

Les membres de l'équipe d'animation s'engagent à :

- Ecouter toute idée, proposition pour enclencher des actions entreprises pour et par des jeunes

d) 1) Le Label Centre A'ère

Un Centre A'ERE est un centre de loisirs éducatif dont l'équipe éducative a choisi de s'engager dans la prise en compte progressive, volontaire et pérenne des questions d'environnement et plus généralement de développement durable. Dans un Centre A'ERE, l'action éducative comme le cadre de vie quotidienne s'animent de manière cohérente et imbriquée :

- Tout ce qui conditionne la vie quotidienne du centre de loisirs – que cela concerne l'alimentation, le bâti, les transports, les achats, la biodiversité, l'eau, l'énergie... – est inscrit dans le projet éducatif et peut servir de support éducatif,
- Toute action d'éducation à l'environnement – sur le jardinage, la nature, le cycle de la matière, l'eau, l'énergie, les saisons... pourra déboucher sur une idée d'engagement pour l'amélioration du cadre et des conditions de vie du centre.

Le projet d'un Centre A'ERE repose sur un effort significatif pour s'assurer de la participation réelle et diversifiée de toutes les parties prenantes (enfants, parents, équipes éducatives : animateurs, directeurs, personnels techniques, élus, partenaires, enseignants...).

Le Centre A'ERE, parce qu'il est ancré dans un territoire, peut en outre faire évoluer les pratiques d'autres acteurs (écoles, collectivités, associations...) sur un projet de développement local : la protection, la découverte et l'éducation à l'environnement offrent des sources inépuisables d'actions partagées.

Le Centre d'animation a signé la Charte d'engagement Centre A'ERE le 16 septembre 2020.

c)2) Les lieux d'accueils :

➤ L'accueil au Point Accueil Jeunes des Unelles :

Il est ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30. Il a le même fonctionnement qu'en période scolaire.

Une feuille de calcul a été créée par un animateur de l'Espace Public Numérique où les jeunes doivent s'inscrire quotidiennement pour recenser la fréquentation. Ils peuvent entrer et sortir quand ils veulent du Point Accueil Jeunes.

➤ L'accueil à l'Espace de Vie Sociale

L'E.V.S. est ouvert au tout public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h mais également le mercredi matin au jardin partagé de 10h00 à 12h00. En fonction des actions et projets menés avec les jeunes, des accueils et des animations spécifiquement dédiés à cette tranche d'âge peuvent être mis en place sur ces créneaux.

c)3) Les activités :

Le Centre d'Animation les Unelles est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche pour accueillir les jeunes de 6 à 17 ans.

L'accueil de loisirs du Centre d'Animation les Unelles de Coutances est divisé en deux tranches d'âges :

➤ Les Animations Vacances Enfants (AVE) pour les 6 à 10 ans

Cet accueil se fait dans le cadre des Animations Vacances Enfants (AVE).

C'est un dispositif d'animations qui se déroule pendant les vacances scolaires (hiver/février ; printemps/avril ; été/juillet et août ; automne/novembre) auprès des enfants de 6 à 10 ans.

Il permet aux enfants de venir participer aux activités proposées pour leur âge.

Les objectifs visés par cet accueil sont :

- Offrir un accès aux activités sportives, culturelles, artistiques ou environnementales.
- Développer la créativité et la curiosité de chaque enfant
- Apprendre la vie en collectivité

➤ Les Animations Vacances Jeunes pour les 11 à 17 ans

Cet accueil se fait dans le cadre des animations Vacances Jeunes (AVJ).

C'est un dispositif d'animations qui se déroule pendant les vacances scolaires (hiver/février ; printemps/avril ; été/juillet et août ; automne/novembre) auprès des jeunes de 11 à 17 ans.

Les objectifs visés par cet accueil sont :

- Proposer des activités, pour sensibiliser les jeunes à de nouvelles pratiques sportives, culturelles, artistiques ou environnementales.
- Favoriser la mixité sociale
- Sortir de sa ville, de son canton, et découvrir d'autres régions ou pays
- Favoriser l'insertion sociale
- Soutenir et aider les projets des jeunes.

c)4) Inscription/adhésion :

Pour participer, l'enfant ou le jeune doit se munir de la carte d'adhésion du Centre d'Animation et de s'acquitter d'une cotisation liée à chaque activité.

Il s'engage ainsi à :

- Participer aux activités proposées dans le respect des animateurs, du personnel et des autres participants, ainsi que du matériel et des locaux
- Se présenter auprès de l'équipe d'animation en cas de rendez-vous

VI. Règlement

PREAMBULE

Le présent règlement intérieur est réalisé afin d'accueillir au mieux votre enfant sur l'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) mis en place et géré par le Centre d'Animation les Unelles. Il permet de clarifier les règles de fonctionnement générales propres à la structure et en complémentarité avec la réglementation en vigueur spécifique à l'accueil collectif et à la protection des mineurs.

Chaque Accueil de Loisirs est une entité éducative qui fait l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) sur **Téléprocédure des Accueils des Mineurs (TAM)**.

Ces déclarations sont faites de la façon suivante :

- La déclaration unique est effectuée une fois par an en juin pour l'année d'après
- Les fiches complémentaires sont effectuées ensuite pour chaque période de vacances (minimum une semaine avant)
- Les activités accessoires (pour les séjours) sont effectuées 2 mois avant la date du séjour

Ces déclarations sont obligatoires, elles permettent de vérifier les informations suivantes :

- La structure est en conformité avec la réglementation
- Les taux d'encadrement sont respectés
- Les animateurs n'ont pas d'interdiction d'encadrement
- Les structures accueillant les séjours sont conformes aux règles de la DDCCS

Aucune restauration n'est proposée sur les différents accueils de loisirs du Centre d'Animation les Unelles à l'exception des mini camps où des repas équilibrés sont préparés avec les jeunes.

A - EQUIPE D'ENCADREMENT

Votre enfant est accueilli par une équipe d'animation composée de personnel qualifié au sens de la réglementation en vigueur relative aux A.C.M. L'encadrement est calculé sur la base des inscriptions réalisées avant l'ouverture de l'accueil de loisirs.

L'équipe de direction est constituée :

- Du Directeur du Centre d'Animation les Unelles SUTEAU Alexandre (BPJEPS) embauché par la Communauté de Commune de Coutances Mer et Bocage, également chef d'établissement du Centre Administratif et Culturel des Unelles
- D'une Directrice Adjointe en charge de la Jeunesse LERENDU Florence (DEPJEPS) embauchée par le Centre d'Animation les Unelles
- D'un directeur d'accueil de loisirs HEROUET Arnaud (BPJEPS UC Direction) embauché par le Centre d'Animation les Unelles en charge de la coordination des Points d'accueils Jeunes et des Accueils de loisirs du Centre d'Animation les Unelles
- D'un directeur adjoint BLOQUET Nicolas (BAFD) embauché par le Centre d'Animation les Unelles en charge de la coordination des Espaces publics Numérique de Coutances Mer et Bocage

L'équipe d'animation est composée :

D'animateurs salariés du centre d'animation des Unelles :

- JAHIER Anne Marie animatrice ludothèque
- LEVAUFRE Aurélien (BPJEPS) animateur jeunesse et PIJ
- MICHEL Laura en charge de l'animation Numérique
- BOUDIER Jérémy (BPJEPS) en charge de l'animation Numérique

D'agents de la Communauté de Communes Coutances mer et bocage mis à disposition :

- LARREDE Cédric en charge de l'animation Numérique et jeunesse
- CHOURAKI Céline animatrice luduthèque
- LOUIS DIT GUERIN Didiciane animatrice jeunesse
- MAHE BADIN Fanny en charge de l'animation Numérique
- MARION Baptiste en charge de l'animation Numérique
- BARBET Fabrice (BPJEPS) éducateur sportif
- GAUNELLE Nicolas éducateur sportif
- MESLIN Sophie (BEES 1) éducatrice sportive
- GIARD Julien éducateur sportif
- DURET Franck (DEES) en charge de mission et d'environnement

De personnel de l'Office de la jeunesse mis à disposition :

- LELANDAIS Rodolphe éducateur sportif

L'équipe administrative est composée :

De deux personnels d'accueil

- TOUCHAIS Béatrice
- DELOZIER Marie Christine

D'une comptable

- TILLEULE PLAUD Emmanuelle

L'Equipe de l'E.V.S. est composée de :

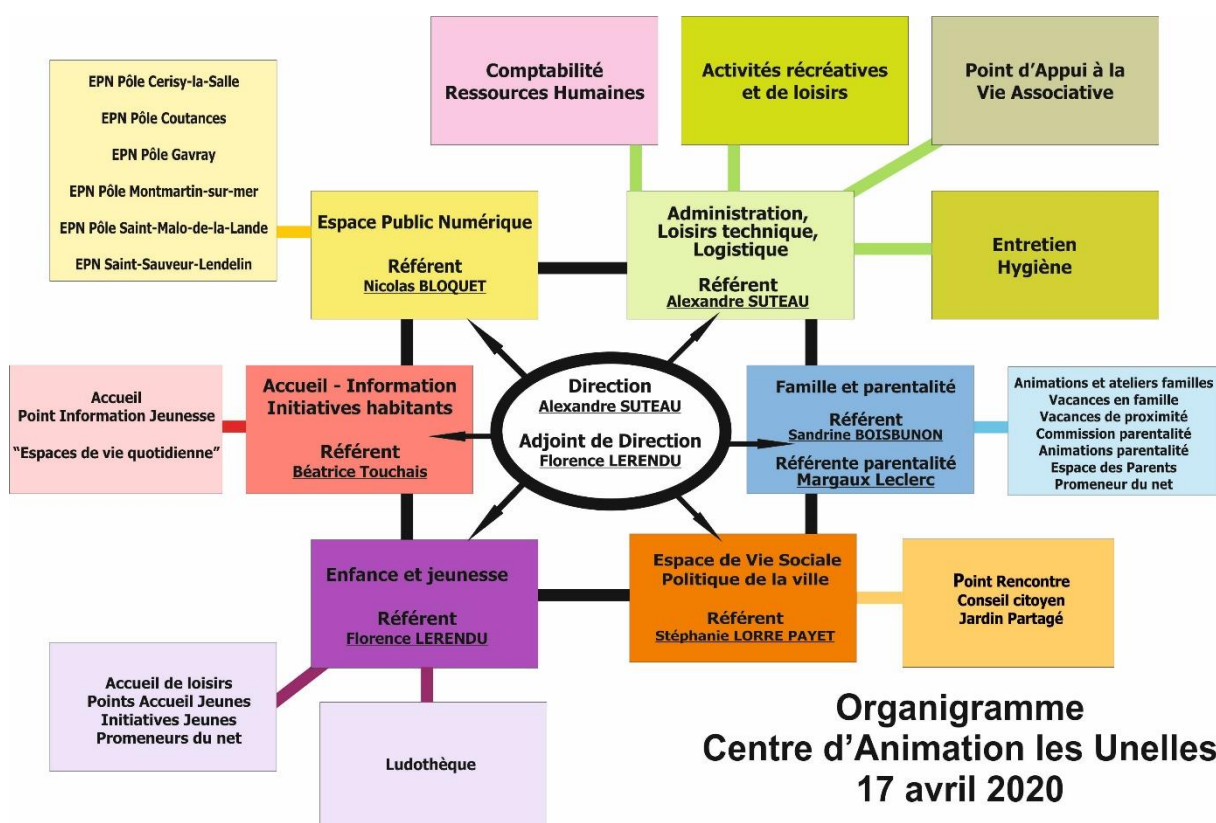
- Stéphanie LORRE PAYET Coordinatrice de l'Espace de Vie Sociale (BPJEPS Animation Sociale avec Unité de Direction)
- Jean-Jacques PIQUET, médiateur et animateur du jardin partagé

La structure est également lieu de formation : à ce titre, des stagiaires sont régulièrement accueillis dans le cadre de leur cursus en lien avec les domaines du loisir éducatif et de l'animation socioculturelle, toujours dans le cadre réglementaire des A.C.M.

Les stagiaires, qui viennent découvrir le métier et les différentes missions d'animateur, peuvent parfois co-animer certaines activités.

Un effort constant sur l'accueil est réalisé afin que la prise en charge du jeune soit la plus constructive qui soit.

En outre, les familles sont accueillies du mieux possible. Pour cela, le directeur et son adjoint se tiennent disponibles afin de répondre à toute question.



ETAT NOMINATIF AU 1er Janvier 2020 (62 personnes - 29,24 ETP)

Alexandre SUTEAU		Alexandre SUTEAU (36 / 7,04 ETP)		Point d'Appui à la vie Associative (0)		Service civique		Espace Public Numérique (6 / 0,0 ETP)		Béatrice TOUCHAIS		Florence LERENDU		Stéphanie LORRE PAYET		Sandrine BOISBUNON	
Comptabilité (1 / 1 ETP)		Activités récréatives (36 / 7,04 ETP)		Espace de soutien à la vie Associative (0)		Service civique		Espace Public Numérique (6 / 0,0 ETP)		Accueil, Informations, Initiatives Habitués (3 / 2 ETP)		Enfance et jeunesse Animation (12 / 4,98 ETP)		Espace de Vie Sociale, Pédagogie de la ville (2 / 1,0 ETP)		Pôle Famille/Paramédical (2 / 1,0 ETP)	
SALARIE	ETP	SALARIES	ETP	MIS A DISPOSITION	ETP	MIS A DISPOSITION	ETP	SALARIES	ETP	SALARIES	ETP	SALARIES	ETP	SALARIE	ETP	SALARIE	ETP
TILLEUL-PLAUD Emmeneulle	1	ALBA Resonance	0,23	BURNEL Sylvie	0,66	BLOQUET Nicolas	1	TOUCHAIS Béatrice	1	HEROUET Amaud	1	MIS A DISPOSITION	0,5	LECLERC Margeaux	0,7	MIS A DISPOSITION	0,0
		BRIENS Benoît	0,94	MARC Pascal	1	MICHEL Laure	1	LEVAUFRE Aurélien	0,5	JAMIEF Anne-Marie	0,9	MIS A DISPOSITION	0,5	SALARIE Adulte relais	ETP	BOISBUNON Sandrine	0,0
		COLLADO Anna	0,04	BAILLY Tatyanele	1	BOUDIER Jeremy	1	MIS A DISPOSITION	ETP	LEVAUFRE Florence	0,5	DELOZIER Marie-Chérine	0,5	PROUET Jean-Jacques	0,3		
		DECLORMENIL Sabine	0,21			MIS A DISPOSITION	ETP	BADIN-MAHE Emmy	0,0	LEVAUFRE Aurélien	0,5						
		DULONG Christine	0,65			LARPEDE Céline	1			MIS A DISPOSITION	ETP						
		DUQUENRY Tracy	0,35			MARION Saphira	1			BARBEY Fabrice	0,16						
		FABRE Marie-Laure	0,00							CHOUKRAI Céline	0,0						
		GAUTHIER Anne	0,12							DURET Franck	0,09						
		GERARD Angelina	0,15							GAUNELLE Nicolas	0,2						
		LAFOLLE Vincent	0,65							GIARD Julien	0,00						
		LARGOUE Maxime	0,15							LELANDAIS Rastalphe	0,002						
		LECAPLAN Eric	0,00							LOUIS-DIT-GUERIN Diadocianne	0,60						
		LEMAZURIER Estelle	0,12							MESLIN Saphia	0,04						
		LENOIR Francois	0,12														
		LEVASSSEUR Pascal	0,50														
		LUX Hélène	0,15														
		MARIE Yvon	0,65														
		MARY Hedwige	0,37														
		MAYET Marie-Chérine	0,11														
		PERNE Patrick	0,21														
		PLAIS Hélène	0,61														
		VERON Sabrina	0,50														
		PRESTAIFES ETP															
		GENINY Aurélie	0,1														
		LEBEVE Jeremy	0,06														
		BOUVET Laure	0,12														
		BENEVOLES ETP															
		BARBER Chanel	0,15														
		CAVEY Jean-Marie	0,00														
		CLAISSE Amaud	0,00														
		DORON Solance	0,15														
		GERNOUIN Paullette	0,12														
		GODEFROY Marie-Thérèse	0,12														
		GRANDIN Marie	0,15														
		LEQUEURER Danièle	0,12														
		MIS A DISPOSITION ETP															
		GIARD Julien	0,10														
		GAUNELLE Nicolas	0,3														
		MESLIN Saphia	0,00														

B - LIEUX D'IMPLANTATION

- Local « place des Jeunes », du Centre d'Animation les Unelles (Coutances)
- Espace de Vie Sociale de Claires Fontaines (Coutances)
- La Ludothèque du Centre d'Animation les Unelles (Coutances)
- Les Espaces Publics Numériques de Coutances Mer et Bocage
- Les salles du bâtiment (salle de dessin, les caves des Unelles, salle de bricolage...)
- Complexe sportifs Coutances (stade, les différents gymnases de Coutances)

C - CONDITIONS D'ADMISSION

Les accueils jeunes sont ouverts à tous les jeunes de 11 à 17 ans dans la limite des capacités d'accueil.

Le jeune doit être à jour de ses vaccinations et ne présenter aucun risque de maladie contagieuse.

D - VIE EN COLLECTIVITE

L'inscription à l'Accueil de Loisirs implique pour le jeune de participer aux activités proposées et de suivre les règles de vie mises en place par l'équipe pédagogique.

A chaque début de séjour une organisation est mise en place avec les jeunes pour décider des règles de fonctionnement afin de les responsabiliser (téléphone portable, répartition des tâches, participation à la vie du camp (montage des tentes, préparation des repas), proposition et mise en place d'activités, règles de sécurité, heures de coucher et lever...).

En cas de non-respect des règles ou attitude incorrecte, le directeur informera le représentant légal.

Tout comportement dangereux ou inapproprié pourra être sanctionné par une exclusion provisoire voire définitive selon la gravité des faits.

E - INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

L'inscription administrative du jeune se fait les semaines précédant les vacances à l'accueil du Centre d'Animation les Unelles.

Ces inscriptions peuvent se faire 15 jours avant le début de chaque période de vacances jusqu'au jour de l'activité s'il reste de la place excepté l'été où les inscriptions commencent 1 mois avant le début des activités et des camps.

L'inscription est effective uniquement lorsque le dossier du jeune est complet.

Pièces à fournir :

- Fiche d'autorisation parentale remplie et signée (incluant droit à l'image, l'autorisation d'hospitalisation, de quitter ou non seul l'activité)
- Attestation de natation des 25 mètres (en cas d'activités nautiques)
- Photocopie du carnet de santé (vaccinations)
- Fiche sanitaire de liaison
- L'adhésion et la participation financière

En cas d'annulation de la participation du jeune à une activité il est demandé aux familles de prévenir l'accueil du centre d'Animation les Unelles.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence sans certificat médical.

F - TRANSPORTS

Le Centre d'Animation les Unelles a fait l'acquisition d'un mini bus (9 places).

Pour répondre à un maximum de demande sur des sorties, le centre d'animation les Unelles fait appel à des prestataires extérieurs pour louer d'autres véhicules.

Les animateurs doivent veiller à la bonne marche :

Un cahier de bord dans le véhicule doit être rempli (Date, nom du conducteur kilométrage, heure départ et arrivée, le service utilisant le véhicule et la destination)

L'animateur conduisant le véhicule devra se munir de la liste des personnes transportées par véhicule. Le directeur de l'accueil de loisirs doit être informé des jeunes présents dans chaque bus.

Avant le départ, une vérification du véhicule doit être faite. Si une anomalie est constatée il ne pas laisser monter les enfants dans celui-ci et avertir la direction.

Pour les trajets proches du Coutançais, certains peuvent également se faire en vélo ou à pied. Avant le départ, les animateurs se doivent de vérifier l'état des vélos. Pour ces transports, ils doivent également faire appliquer la réglementation en vigueur de la DDCS. Soit 1 animateur pour 8 jeunes pour les enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 jeunes pour les plus de 8 ans. cette réglementation à pied et à vélo ?

G - ASSURANCES

Le Centre d'Animation les Unelles est assuré en responsabilité civile (AXA France contrat n°4425047704). Cette assurance couvre également l'ensemble de la structure et le personnel d'encadrement. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance responsabilité civile des responsables légaux de l'enfant.

La responsabilité du Centre d'Animation les Unelles ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols des affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

H - PAIEMENT

Les tarifs du Centre d'Animation les Unelles sont fixés selon le coût des animations.

Sur chaque activité et séjour, une prise en charge est prise par le centre d'animation les Unelles afin de donner la possibilité à tous de pouvoir participer.

Le montant de la participation de la CAF, MSA, Comité d'Entreprise, ou autre organisme est déduit du montant demandé aux familles si le justificatif est présenté au moment du paiement. D'autres dispositifs sont également disponibles comme la Carte évation, carte Tadoo, Spot 50....

Un jeune ne peut être inscrit en accueil de loisirs si les dettes antérieures ne sont pas acquittées.

I - PRISE EN CHARGE ET RESPONSABILITE DU JEUNE

Le jeune est sous la responsabilité du centre d'animation du début de l'activité jusqu'à la fin de l'activité.

A l'issue de celle-ci, il pourra quitter seul l'activité sous réserve d'une autorisation signée des représentants légaux.

J - SANTE, HYGIENE ET SECURITE, ACCIDENTS, URGENCES

Les traitements médicaux, même paraissant légers, ne peuvent être donnés dans un accueil de loisirs qu'accompagnés d'une ordonnance médicale.

Il est obligatoire pour les familles de noter le nom du jeune sur chaque boîte ou contenant. Le tout est remis au directeur ou à son adjoint ou à l'animateur responsable.

En cas d'incident bénin (coup ou choc léger, écorchures ...), le jeune est pris en charge par les animateurs. Chaque soin est mentionné dans le registre d'infirmerie.

Les représentants légaux sont informés le soir lorsqu'ils récupèrent le jeune.

En cas d'accident, le protocole d'urgence est appliqué afin de permettre aux secours d'intervenir au plus vite selon la gravité apparente ou supposée.

Les représentants légaux sont informés le plus rapidement possible. Une déclaration d'accident est rédigée et conservée autant que nécessaire.

K – L'USAGE DE TELEPHONE PORTABLE

L'usage de téléphone portable est strictement interdit lors des activités. Il est toutefois toléré que les jeunes l'utilisent pour faire des photos. Le jeune est responsable de son appareil et l'association décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol.

Pour les séjours et les camps, une règle commune est instaurée. Nous demandons aux jeunes de déposer en début de séjour les téléphones portables dans une boîte qui sera gardée par l'équipe d'animation. Des temps sont dédiés pendant le séjour où les téléphones sont restitués aux jeunes.

Le directeur, son adjoint et l'équipe d'animation sont chargés de veiller à la stricte application du règlement intérieur.

Chaque usager s'engage à respecter le présent règlement intérieur qui prend effet dès l'inscription de l'enfant.